



#### Conditions requises pour prendre un chien en parrainage

- L'implication personnelle est telle que la personne responsable ne peut exercer d'activité professionnelle accaparante à l'extérieur.
- Lieu d'habitation: en ville ou à proximité immédiate. A la campagne, si possibilité de se rendre en ville au moins 2 à 3 fois par semaine avec le chien.
- Pas d'autre chien dans la famille. Autres animaux admis dans la mesure où ils ne sont pas agressifs
- Les enfants doivent être en âge de scolarité.



#### Avancer ensemble

Accompagnés d'un chien-guide, les handicapés visuels peuvent éviter les innombrables obstacles jalonnant leur chemin et parvenir ainsi à destination en toute sécurité.

#### Une race privilégiée

Le Labrador Retriever s'est imposé dans le monde entier au cours des dernières décennies comme la race la mieux appropriée. L'école de chiens-guides d'Allschwil entretient elle-même son propre élevage de Labradors depuis 1972. Ce chien robuste, sûr, autonome et travailleur est de plus amical envers les gens et les autres animaux et possède une espérance de vie élevée. On trouve dans les pedigrees de nos chiens des reproducteurs issus des meilleures écoles de chiens-guides du monde.

#### Stimuler les chiots de manière ciblée

Les chiots passent les trois premiers mois de leur existence à l'école,

sous la surveillance attentive de gardiens expérimentés. Le suivi assuré par notre personnel ainsi que des locaux et espaces extérieurs aménagés spécialement pour les chiots permettent de stimuler leur développement de manière optimale. Leurs box et jardins sont munis d'installations de jeu conçues dans cette optique et adaptées à leur âge. Tous les jouets mis à leur disposition ont un but didactique et servent à préparer les chiots à leur formation future.

#### Jeunes chiens dans les familles d'accueil

A l'âge de douze semaines, les chiots sont confiés à des familles d'accueil pour une période de douze à quinze mois, c'est-à-dire jusqu'au moment où ils pourront

commencer leur formation. Une bonne éducation de base et la socialisation du jeune chien sont les tâches principales de la famille d'accueil, qui bénéficie pendant toute la durée de son parrainage des conseils donnés par les collaborateurs de l'école. Ceux-ci aident chaque famille à comprendre les besoins du chien et à s'occuper de lui en connaissance de cause.

Les personnes qui s'intéressent au parrainage d'un jeune chien peuvent demander une notice informative à notre secrétariat. Tél. 061 487 95 80 ou [info@blindenhundeschule.ch](mailto:info@blindenhundeschule.ch)

#### La formation

Un futur chien-guide apprend à guider en ligne droite, obliquer

à droite et à gauche, indiquer et contourner les obstacles de toute nature au sol, sur le côté et à hauteur de tête. La recherche de passages pour piétons, escaliers, portes, guichets, moyens de transport publics et places assises fait également partie de sa formation de base. Il apprend à différencier et à réagir au total à 30 signes auditifs.

A la fin de sa formation, le chien-guide passe un examen en présence d'un expert de l'Assurance-invalidité. Son moniteur, qui porte un masque opaque, doit parcourir un itinéraire en ville défini au préalable par l'expert, en se laissant guider par le chien.

#### La préparation du futur détenteur

L'école organise chaque année plusieurs cours d'information pour les candidats à l'obtention d'un chien-guide. Durant ces cours sont dispensées toutes les informations importantes permettant à l'intéressé de décider si un chien-guide est réellement le moyen auxiliaire lui convenant le mieux.

L'introduction du chien-guide au domicile du non-voyant dure au total trois semaines. La première semaine permet de faire mieux connaissance et d'explorer avec le chien son nouvel environnement. Le moniteur transmet au non-voyant connaissances théoriques et conseils pour bien s'occuper de son chien. La deuxième semaine

est consacrée au travail au harnais proprement dit et à la reconnaissance des principaux parcours. Les autres journées sont réparties sur la période d'adaptation et de mise au point, qui dure six mois. A la fin de cette introduction, certes astreignante et exigeante pour le non-voyant et son compagnon, mais passionnante, un expert de l'AI vient contrôler le bon fonctionnement de l'attelage.

#### Le suivi

Les moniteurs de l'école continuent à s'occuper des attelages durant toute la vie du chien. En cas de maladie du non-voyant ou du chien, de changement de domicile ou d'occupation, ou lorsque surgissent des problèmes liés au travail du chien, l'école est



### Entraînement

Le futur chien-guide apprend également à s'arrêter devant un obstacle sous lequel lui-même pourrait passer, mais auquel le non-voyant se heurterait.

prête en tout temps à venir en aide au non-voyant. Toutes les prestations assurées aux personnes handicapées de la vue le sont à titre gratuit.

### Le financement

Tous les handicapés visuels reçoivent leur chien-guide gratuitement. Une fois l'examen réussi, l'Assurance-invalidité prend en charge les frais de l'introduction et rembourse à l'école, pour chaque chien en activité, un montant mensuel de «location» et au non-voyant les frais encourus pour la nourriture et les soins vétérinaires. Tous les autres coûts sont couverts par la fondation. Celle-ci finance ses activités grâce à des dons, héritages et legs et par la vente d'articles publicitaires.

### La fondation

La Fondation école suisse pour chiens d'aveugles s'est fixée pour tâches depuis 1972 d'élever et former des chiens-guides de qualité, de les introduire auprès de personnes handicapées de la vue et d'assurer le suivi des attelages durant toute la vie du chien et ce à titre gratuit.

La fondation est placée sous le contrôle de la Confédération. Les membres du Conseil de fondation œuvrent à titre bénévole.

[www.blindenhundeschule.ch](http://www.blindenhundeschule.ch)

### Nous restons volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Fondation école suisse pour chiens d'aveugles  
Markstallstrasse 6, 4123 Allschwil

Téléphone 061 487 95 95  
Fax 061 487 95 90

[info@blindenhundeschule.ch](mailto:info@blindenhundeschule.ch)

Compte de chèques postaux  
40-1275-0

### Quelques règles importantes à observer en présence de non-voyants accompagnés d'un chien-guide

- Aux feux de signalisation, indiquer au non-voyant si le feu est au vert ou au rouge.
- Ne jamais distraire un chien-guide travaillant au harnais. Ne pas le caresser, lui donner à manger, l'appeler.  
Si le chien ne porte pas son harnais, on peut demander au non-voyant s'il est permis de le caresser. Mais même dans ce cas: ne jamais lui donner à manger!
- Reprendre son propre chien en laisse et poursuivre rapidement son chemin.
- Les chiens-guides ont le droit d'entrer partout! Cette règle facilite grandement la vie des handicapés visuels.



Elevage  
Formation  
Travail



Fondation école suisse pour chiens d'aveugles  
Stiftung Schweizerische Schule für Blindenführhunde

Chiens-guides d'aveugles